

Nancy, le 27 octobre 2008

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Élections prud'homales

#### *L'expertise affirmée de l'économie sociale*

*Le 3 décembre 2008, les élections prud'homales renouvelleront les conseils de prud'hommes qui statuent sur les conflits du travail. Pour permettre à ces tribunaux paritaires de prendre en compte les spécificités des structures de l'économie sociale (associations, coopératives, mutuelles et fondations), les employeurs lorrains de l'économie sociale se sont mobilisés et présentent une liste dans la section activités diverses de chacun des 9 conseils de Lorraine.*

Les conseils des prud'hommes sont chargés de régler les litiges entre employeurs et salariés. Il peut s'agir de désaccords sur l'exécution d'une obligation (congés payés, temps de travail...), de la contestation du bulletin de salaire (montant, prime, avantages en nature...) ou du contrat de travail, des rapports de subordination, d'une sanction disciplinaire, d'un licenciement...

Les conseillers de ces tribunaux paritaires sont élus pour 5 ans sur des listes présentées par les syndicats représentatifs soit des salariés, soit des employeurs. En ce qui concerne l'économie sociale, l'Association des Employeurs de l'Économie Sociale (AEES) présente des listes communes aux syndicats suivants : Unifed (union des fédérations et syndicats nationaux d'employeurs sans but lucratif du secteur sanitaire, social et médico-social), Usgeres (union de syndicats et groupements d'employeurs représentatifs dans l'économie sociale) et Gema (groupement des entreprises mutuelles d'assurances).

#### Plus d'un salarié lorrain sur dix dans l'économie sociale

L'appellation « économie sociale » regroupe les statuts non lucratifs associatifs, coopératifs ou mutualistes. Les dernières statistiques de l'Insee<sup>1</sup>, parues en septembre, montrent bien la progression du non lucratif en matière d'emploi et de gestion d'activités.

L'économie sociale en Lorraine compte 5.720 établissements employeurs et regroupe près de 81.000 postes en fin d'année 2005, en progression de plus de 3% par rapport à la fin 2003. Le tiers secteur représente à lui seul 10,4 % de l'emploi salarié lorrain dont les ¾ sont associatifs.

#### On défend bien ce que l'on connaît bien

Fort de cette présence, le secteur de l'économie sociale entend bien faire représenter ses spécificités au sein du conseil des prud'hommes. Qui mieux qu'un dirigeant d'association, de mutuelle ou de coopérative peut appréhender les métiers de ces structures, les conditions d'emplois, les contraintes réglementaires... Un conseiller prud'homal au fait du fonctionnement non lucratif (tarification, réglementation...) devient un véritable médiateur, capable d'appréhender les situations sous le meilleur angle tant sur le volet salarial qu'employeur.

A titre d'exemple, nombreuses associations de service à la personne ont mandat pour assurer les formalités administratives liées à l'embauche d'un salarié par un particulier. Cette expérience acquise dans ce cadre est précieuse pour les élus de l'économie sociale. Ils sont alors en capacité de donner un avis éclairé dans les jugements impliquant des particuliers employeurs.

<sup>1</sup> Lettre téléchargeable sur les sites INSEE et CRESL : [www.insee.fr/fr/regions/lor/](http://www.insee.fr/fr/regions/lor/) puis « publications » puis « économie lorraine » ou [www.cres-lorraine.org/](http://www.cres-lorraine.org/) puis « L'économie sociale conforte ses positions en Lorraine » - Enquête de l'INSEE » Lorraine - Septembre 2008

Plus que jamais, l'économie sociale souhaite démontrer qu'elle ne constitue pas un secteur « en marge ». Pour réaffirmer sa place au sein de l'économie et des organisations, elle invite salariés et employeurs de l'économie sociale à aller voter le 3 décembre pour une meilleure représentation au sein des conseils de prud'hommes.

Pour en savoir plus sur les élections prud'homales, contacter la Chambre régionale de l'économie sociale Lorraine (Cresl) au 03.83.36.55.89 ou par mail : [cresl@wanadoo.fr](mailto:cresl@wanadoo.fr)

Contact presse :

Julie Courty

Tél. 03 83 36 55 89

Fax : 03 83 45 30 65

Mail : [cresl1@wanadoo.fr](mailto:cresl1@wanadoo.fr)